Conseil communal
de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Présidence : Mme Pascale Meylan

Scrutateurs : Mme Marielle Tripet

M. Raphaël Golay

Excusés : Aubert Sven, Bifrare Jean-Noël, Cabras Jean-Marie, Peter Daniel, Picard Nadine, Reymond Matthieu, Reymond Rébecca ; M. Albert Reymond (huissier)

C'est à la salle du Conseil communal de l'Abbaye, en présence de 27 Conseillers/Conseillères, des 5 membres de la Municipalité ainsi que de M. Michel Daucher que Mme Pascale Meylan, Présidente, ouvre cette séance. Elle laisse la place à ceux qui souhaitent invoquer la bénédiction de Dieu.

Rappel du règlement au public : **Art. 103.-** Sauf huis clos (voir article 51), les séances du conseil sont publiques ; des places sont réservées au public.
Art. 104.- Tout signe d'approbation ou d'improbation est interdit au public. Le bureau peut, au besoin, faire évacuer les personnes qui troublent la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

Ordre du jour

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 9 juin 2026
3. Préavis n° 05/2026, Adoption du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour modifié-v1

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 9 juin 2026
3. Communications du bureau
4. Préavis n° 05/2026, Adoption du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour approuvé à l'unanimité

Ordre du jour modifié-v2

Appel nominal

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de la séance du 9 juin 2026
3. Communications du bureau
4. Préavis n° 05/2026, Adoption du Plan d'affectation communal (PACom) et son règlement
5. Proposition Manoé Peter
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

Ordre du jour approuvé à la majorité

2. Adoption du PV de la séance du 9 juin 2026

Aucune remarque ni modification n'a été demandée lors de la séance. Le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 est accepté à l'unanimité.

3. Communications du bureau

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Course de fin de législature

  Remerciement aux personnes présentes à l'occasion de cette sortie. Cela était une très belle journée.

- Courriers reçus

  1. Un courrier est parvenu au Bureau concernant la « Constitution d'un collectif pour un Mollendruz où l'on vit, pas une piste de course où l'on fonce ». Courrier à disposition à la fin de la séance. Lecture du courrier.
  2. Un courrier a été remis avant le début de la séance par M. Yann Meylan concernant le PACOM. Lecture du courrier.

- Conseil communal – Séance extra-muros 2026

  Pour marquer cette dernière année de législature, le Bureau rappelle la tenue de la séance d'automne à la Salle du Grand Conseil à Lausanne.

  Mardi 3 novembre 2026 à 20h00
  Départ en car vers 18h00
  Arrêts : Les Bioux, L'Abbaye, Le Pont
  Apéritif dînatoire à la Buvette du Parlement après la séance

  Un sondage vous sera envoyé par Mme Aline Morel afin de connaître le nombre exact de participants.

- Votations et élections du 27 septembre 2026
  - Cela sera un dépouillement complexe
  - Le Bureau a souhaité prendre des renforts pour venir aider à ce dépouillement
  - De plus, les membres du bureau étant exclusivement du groupe ICI, il nous a paru nécessaire de proposer une représentativité de tous les groupes politiques
  - Des candidats des groupes GOS et Entente Combière seront présents

- D'entente avec les 2 autres communes, les résultats de la Municipalité seront communiqués à 14h00 dans chaque commune par l'affichage au pilier publique. S'en suivront les résultats du CC
- Merci d'avance à toutes et tous pour votre investissement à cette journée de dépouillement

4. Préavis n° 05/2026, Adoption du Plan d'affectation communal et son règlement

Conseillère, Mme Véronique Rochat (rapporteur)

- Lecture du rapport
- Conclusions du rapport
  - Accepter les conclusions suivantes :

    - d'adopter les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 28 janvier au 26 février 2025

    - d'adopter les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal et de son règlement, soumis à l'enquête publique complémentaire du 25 mars au 23 avril 2026

    - d'adopter le plan d'affectation communal et son règlement, soumis à l'enquête publique du 28 janvier au 26 février 2025 et ses modifications soumises à l'enquête complémentaire du 25 mars au 23 avril 2026

    - d'adopter les plans de constatation de la lisière forestière et ses modifications

    - d'adopter le plan fixant les limites des constructions du village du Pont
    - d'adopter le plan des dangers naturels

    - d'adopter les modifications du PPA « le prédicant 2 » mis en vigueur le 20 juillet 2011

    - de transmettre le dossier au département compétent pour approbation

Présidente, Mme Pascale Meylan

- La discussion est ouverte concernant le rapport de la commission.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- Afin d'éviter qu'un recours ne crée des difficultés dans le calendrier d'une éventuelle votation populaire, demande à la commission de préciser brièvement quelles seraient les conséquences si un citoyen de la commune faisait recours contre la décision prise ce soir.

Conseillère, Mme Véronique Rochat (rapporteur)

- Explique qu'un recours est possible, mais uniquement après l'approbation du dossier par le Canton. Elle propose que M. Daucher complète la réponse.

M. Michel Daucher, GEA

- Précise qu'en cas d'adoption du plan par le Conseil communal, celui-ci devra ensuite être approuvé par le Département cantonal. La décision d'approbation sera alors notifiée aux opposants, qui pourront recourir auprès de la Cour de droit administratif afin de défendre leurs droits.

- Concernant un éventuel référendum, celui-ci ne pourra intervenir qu'après l'approbation du plan par le Département. Compte tenu de la fusion des communes, une éventuelle votation concernerait alors l'ensemble de la nouvelle Commune Vallée de Joux. Il relève que cela pourrait avoir pour effet de diluer les voix des habitants directement concernés par le plan d'affectation de L'Abbaye.
- Il précise enfin que les différents plans d'affectation des anciennes communes resteront distincts dans un premier temps, même si une certaine cohérence a été recherchée entre les zones à bâtir et les dispositions constructives.

Conseiller, M. Louis-François Berney

- Demande, en complément, si cela signifie que l'ensemble de la nouvelle commune devrait alors se prononcer sur un plan d'affectation ne concernant que le territoire de l'ancienne commune de L'Abbaye.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- Confirme que, dans ce cas, l'ensemble de la nouvelle commune serait appelé à se prononcer. Il précise que les deux autres communes travaillent également à faire avancer au maximum leur plan d'affectation communal avant la fusion.
- La Commune du Lieu espère encore pouvoir présenter son dossier au mois de décembre et conserver ainsi la maîtrise de la procédure avant la fusion. Pour la Commune du Chenit, la situation reste plus incertaine en raison des délais ; à ce stade, il est probable que la votation intervienne après la fusion et concerne alors l'ensemble de la population de la nouvelle commune, comme pour un plan de quartier.

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- Relève que le rapport de la commission propose d'accepter le préavis à la majorité et demande si cela signifie que la décision n'a pas été prise à l'unanimité au sein de la commission.

Conseillère, Mme Véronique Rochat

- Précise que la commission s'est réunie à deux reprises. Lors de la première séance, la décision avait été prise à la majorité, tandis qu'à l'issue de la seconde séance, le préavis a finalement été accepté à l'unanimité. Le rapport est corrigé en conséquence.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.
- Remerciement à la commission pour son travail et son rapport

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Ouverture de la discussion générale pour le préavis.

Conseiller, M. Manoé Peter

- Demande à la Municipalité si elle souhaite apporter des réponses ou des précisions concernant les questions soulevées dans le courrier *de M. Yann Meylan* qui a été lu par Mme Pascale Meylan, Présidente.

M. Michel Daucher, GEA

- Relève le caractère particulièrement émotionnel de ce dossier, qui concerne de nombreux citoyens, et comprend les inquiétudes exprimées.
- Rappelle que la problématique découle notamment des mesures prises depuis 2014 afin de lutter contre le mitage du territoire et de concentrer davantage l'urbanisation. La mise

en œuvre de ces principes relève ensuite des cantons, dont la méthodologie peut effectivement être critiquée.

- Souligne que la Municipalité de L'Abbaye a cherché à utiliser au maximum les marges de manœuvre à sa disposition afin de défendre les intérêts de ses citoyens. Un refus de se conformer au cadre imposé aurait toutefois pour conséquence de bloquer le développement de la commune, notamment en matière de constructions.
- Précise enfin que, malgré les limites de cette méthodologie, celle-ci découle de décisions approuvées par les autorités cantonales compétentes et qu'il est dès lors difficile pour une commune de la remettre en cause.

Conseiller, M. Gaël Berney

- Relève que, si ce dossier suscite beaucoup d'émotion, une grande partie de la population n'est toutefois pas directement concernée par cette problématique et estime que cet élément doit également être pris en considération.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Lecture de la conclusion du préavis
- Vote :
  - 23 Oui
  - 0 Non
  - 3 Abstention

Le préavis est accepté à la majorité

5. Proposition Manoé Peter

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Un courrier vous a été transmis par mail concernant la proposition de résolution de M. Manoé Peter

Conseiller, M. Manoé Peter

- Lecture du courrier
- Précise que sa proposition n'a pas pour objectif de s'opposer au projet « École du Futur – Phase 1 », mais de faire entendre les préoccupations de la Commune de L'Abbaye sur un investissement qui concernera, après la fusion, l'ensemble des habitants de la nouvelle commune.
- Souligne que cette résolution vise avant tout à marquer la position de L'Abbaye et à demander qu'un suivi rigoureux soit assuré, notamment afin d'éviter d'importants dépassements de coûts.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Ouverture de la discussion

Conseiller, M. Gaël Berney

- Estime que le courrier proposé est inapproprié, considérant que la Commune du Chenit a déjà travaillé depuis plusieurs années sur ce projet et que des mesures de suivi et de maîtrise des coûts ont nécessairement été prévues.

- Relève notamment qu'un bureau d'architecture a été mandaté et qu'il paraît déplacé d'adresser aujourd'hui au Conseil communal du Chenit des recommandations générales telles que la maîtrise des coûts ou la création d'une commission de suivi.
- S'interroge également sur la conformité de la démarche avec le règlement du Conseil communal, notamment quant à la forme de « résolution » proposée.
- Dit enfin ne pas comprendre l'objectif de cette démarche et s'interroge sur les motivations personnelles de M. Peter, évoquant notamment un éventuel lien avec les élections ou une volonté de mise en avant personnelle. Il se déclare déçu par cette proposition.

Conseiller, M. Manoé Peter

- Répond que l'objectif de son courrier était de permettre à la Commune de L'Abbaye de faire entendre son avis et de tenter d'agir dans le cadre de ce projet.
- Précise que cette démarche ne visait pas à servir son image personnelle ou à lui permettre de se mettre en avant, notamment dans le contexte des élections.
- Indique qu'il n'a notamment pas communiqué sur cette démarche sur les réseaux sociaux et regrette que ses intentions soient interprétées de cette manière.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- Apporte plusieurs précisions complémentaires et rappelle que le projet « École du Futur » est suivi depuis plusieurs années par l'ensemble des Municipalités et qu'il a déjà été discuté à plusieurs reprises dans le cadre du Conseil intermunicipal, dont la fréquence des séances a fortement augmenté à l'approche de la fusion.
- Concernant la maîtrise des coûts, il précise que les trois Municipalités ont justement demandé des garanties supplémentaires afin de renforcer le contrôle financier du projet. Il indique qu'un préavis complémentaire a été adopté et que le bureau d'études mandaté assure un suivi destiné à limiter autant que possible les risques de dépassement, tout en reconnaissant qu'aucun projet de cette ampleur ne peut être totalement exempt d'imprévus.
- Relève également que la Commune du Chenit dispose déjà de mécanismes de contrôle, notamment au travers de ses commissions, et estime que les demandes formulées dans le courrier correspondent pour l'essentiel à des pratiques déjà en place.
- S'agissant d'une future commission de suivi et de comptes rendus réguliers, souligne qu'au moment où les principales dépenses interviendront, la fusion sera déjà effective et qu'il n'y aura plus qu'un seul Conseil communal. Il s'interroge dès lors sur la pertinence de créer aujourd'hui un dispositif supplémentaire destiné à une organisation institutionnelle appelée à disparaître prochainement.

Municipale, Mme Carole Voutaz

- Précise qu'en tant que membre de l'Association scolaire (ASIVJ), elle suit déjà ce dossier. Le projet a été soutenu à plusieurs reprises par le Conseil intercommunal dans le cadre du plan de développement des infrastructures.
- Indique qu'une commission de suivi existe déjà et réunit des représentants des trois Municipalités, les architectes, la direction de l'école ainsi que les responsables concernés, afin d'assurer un suivi régulier du projet.
- Souligne que le dépôt du préavis à ce stade n'est pas lié à la fusion. Le calendrier initial prévoyait un démarrage des travaux en 2026, mais les démarches ont pris plus de temps que prévu.
- Ajoute que les devis ont été recalculés et que de nouvelles offres ont été demandées afin de limiter au maximum les dépenses et de garantir un suivi sérieux du projet.

Conseillère, Mme Véronique Rochat

- Demande pourquoi ce projet ne fait pas l'objet d'un préavis intercommunal, alors qu'il concerne à terme l'ensemble de la future commune.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- Explique que le préavis est porté par la Commune du Chenit, celle-ci étant actuellement chargée du financement du projet.
- Complète les propos de Mme Carole Voutaz en rappelant que ce projet est suivi depuis plusieurs années et qu'il a déjà fait l'objet de démarches et de décisions intercommunales.
- Souligne qu'un transfert du dossier sous l'autorité de la future commune entraînerait un important retard dans sa réalisation, alors que le projet est déjà largement avancé.
- Précise enfin que les communes ne peuvent pas se prononcer directement sur les compétences territoriales d'une commune voisine, même si certains éléments peuvent faire l'objet d'une coordination intercommunale.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- La parole n'étant plus demandée, la discussion est close
- Vote :
  - 1 Oui
  - 16 Non
  - 9 Abstention

La proposition est rejetée à la majorité

6. Communications de la Municipalité

Syndic, M. Christophe Bifrare

- Remerciement aux Conseillers pour l'acceptation du Préavis 05/2026
- 13.06.2026 : Journée des Communes Vaudoises à Blonay/St-Légier
- 15.06.2026 : Visite du parc Mont-Soleil
- 16.06.2026 : Assemblée générale de l'OTVJ
- 25.06.2026 : Congrès Vaudois de l'UDC
- 04.07.2026 : Fête de la Rade et course autour du lac
- 05.07.2026 : Slow Up
- 09-11.07.2026 : Water Challenge
- 20.07.2026 : Repas bourgui brochet muni
- 01.08.2026 : 1e août (+/- 4 jours)
- 24.08.2026 : Visite du parc éolien Sur Grati
- 01.09.2026 : Réception de Patrick Simonin à Rances
- 02.09.2026 : Présentation du PDRZA au Casino du Brassus
  - Le projet de plan directeur régional a été soumis à l'examen préalable des services cantonaux du 3 juin au 3 août 2026.
  - La population était invitée à une séance d'information publique, ce 2 septembre 2026 et une consultation publique sera réalisée du 9 septembre au 8 octobre 2026.

- Des observations pourront être formulées dans le cadre de cette consultation publique et les Municipalités se détermineront sur ces dernières dans le cadre du préavis.
- La partie stratégique sera adoptée par les conseils communaux des 3 communes. Les séances correspondantes sont à ce jour prévues pour le mois de décembre 2026.
- Finalement, le cas échéant, le Plan directeur régional devra être approuvé par le Conseil d'Etat avec l'ouverture du délai référendaire sur la décision du conseil communal.
- .

- 04.09.2026 : Visite des district UCV Chavanne-le-Chêne
- 05.09.2026 : Sortie du Conseil Communal
  - Remerciement au Bureau pour l'organisation
  - Remerciement particulier à la Présidente, pour la verrée qu'elle a offert lors de la sortie

Municipal, M. Patrick Berkold

- Fête de fin d'année pour la fusion : Le comité d'organisation a bien avancé pour l'organisation du passage des trois Communes à la Commune unique de la Vallée de Joux. Vous n'aurez pas d'excuses pour y participer puisque nous avons obtenu la gratuité des transports publics les 31 décembre et le 1er janvier ! Des informations détaillées vous parviendront prochainement dans la Feuille.
- Rénovation des murs en pierres sèches : Un nouveau tronçon d'environ 50 mètres a été rénové, séparant la parcelle N°559 (La Racine) et la parcelle N°1 de la Commune de Montricher. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 65 % par le Fond Suisse du Paysage et par la DGAV. Ces travaux qui répondent à des critères précis, s'inscrivent dans le plan de gestion 2025-2027 du Parc Jura Vaudois, qui est le mandataire pour les communes inscrites.
- Inventaire des arbres remarquables : Nous avons effectué l'inventaire des arbres remarquables sur le territoire communal, conformément à la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement d'application (RLPrPNP). Un mandat a été donné à M. Nicolas AMANN, biologiste de l'Atelier Nature et Paysage pour réaliser cet inventaire d'ici la fin 2026 tout en respectant les critères définis. Seuls trois arbres, tous de plus de 100 ans, réunissent les critères d'éligibilité, soit : le tilleul à grandes feuilles du Pont, un hêtre commun à 2 tiges, également au Pont et un érable sycomore situé entre l'Abbaye et les Bioux. En date du 01.09.2026, nous avons reçu de Direction générale de l'environnement (DGE) la validation de l'inventaire et du versement de la subvention.
- Parcours VTT n° 996 du tracé Swiss Mobile : Nous avons reçu le feu vert de la DGMR du subventionnement pour l'acquisition de 6 passages de clôtures de type Flowgate sur le tracé qui passe sous le Mont Tendre. Ce soutien (conséquent) de l'Etat de Vaud s'inscrit dans la « Stratégie cantonale de promotion du vélo – Horizon 2035 ». Ce portique solide, simple, versatile, résiste aux intempéries, est facile d'entretien et rapide à installer. Son système modulaire permet d'avoir des pièces interchangeables, ce qui contribue à sa longévité. Depuis son invention en 2014 et sa production en 2015, plus de 750 portiques se trouvent dans sur les sentiers pédestres de toute la Suisse.
- Améliorations structurelles des alpages, partie pâturage : Malgré l'absence d'opposition à la suite de la mise à l'enquête du 20 juin au 19 juillet 2026, nous attendons toujours la synthèse des différents services de l'Etat de Vaud dans lesquels transitent ce dossier. Compte tenu de ce retard et d'un délai vraisemblablement trop serré pour pouvoir commencer des travaux cet automne, nous sommes dans l'impossibilité de les débuter

cette année. Ce sera donc la nouvelle commune Vallée de Joux qui reprendra ce dossier et sa mise en œuvre au printemps 2027.

- Collectif du col du Mollendruz :
  - Revient sur le courrier concernant le Collectif du col du Mollendruz et encourage les conseillers à soutenir cette démarche.
  - Relate avoir constaté le dimanche précédent un important rassemblement de motards dans le secteur du col, accompagné de comportements routiers particulièrement dangereux. Il indique avoir alerté la police au 117.
  - Souligne que ces vitesses élevées représentent un danger majeur pour les autres usagers de la route, notamment les familles, et estime qu'une action collective est nécessaire.

Municipal, M. Claude Piazzini

- Préavis 01/2026 – Réfection de la route Chez Aaron : le chantier est presque terminé. Il reste à réaliser le marquage des lignes blanches ainsi que celui des arrêts de bus. Ces travaux seront effectués à la fin du mois, une fois que l'enrobé aura suffisamment été dégraissé par les précipitations.
- Préavis 03/2025 – Création d'un trottoir et remplacement de la conduite d'eau potable sur la route du Mollendruz au Pont : les travaux ont dû être retardés afin de permettre le passage des convois transportant les différentes pièces des éoliennes de Sur Grati. Le chantier a finalement débuté le 19 août et avance normalement. Sous réserve de conditions météorologiques favorables, il devrait pouvoir être achevé dans les meilleurs délais.
- Travaux de la rue de la Poste au Pont : le chantier s'est révélé plus important que prévu. ValRégiEaux a procédé au remplacement d'une ancienne conduite ainsi qu'à la modification de plusieurs introductions d'eau potable. La Commune a profité de ces travaux pour remplacer également une conduite d'eaux usées qui posait régulièrement problème. Compte tenu de l'ampleur des interventions réalisées dans le sous-sol, la totalité de l'enrobé de la zone devra être refaite.

Municipale, Mme Carole Voutaz

- Ecole du Futur – Phase 1 : Après plusieurs années d'études et de préparation, le projet École du Futur – Phase 1 arrive à une étape importante.

  Le 5 octobre prochain, le Conseil communal du Chenit se prononcera sur le crédit de construction. Le projet prévoit 16 nouvelles salles de classe, des salles spécialisées, un réfectoire pour l'accueil parascolaire et un nouveau complexe sportif comprenant une salle triple OFSPO avec 600 places de gradins, pouvant accueillir jusqu'à 1'400 personnes, un dojo, un espace de grimpe et une fosse d'agrès.

  Le crédit de construction soumis au Conseil communal s'élève à CHF 45,13 millions, avec plusieurs participations et subventions prévues.

  C'est un investissement conséquent, mais surtout un projet pensé sur le long terme pour nos jeunes et pour la Vallée de Joux.

- Centre sportif, salle omisports : À la suite de l'audit réalisé en matière de sécurité incendie, un projet de mise en conformité de la salle omnisports du Centre sportif a été finalisé.

  Cette première étape permettra de porter la capacité d'accueil de la salle à 300 personnes, une jauge couvrant la grande majorité des activités sportives qui y sont organisées. Les travaux prévoient notamment la création de trois nouvelles sorties de secours ainsi que différents travaux de compartimentage et de mise en conformité incendie.

Le préavis, d'un montant total de CHF 380'000 TTC, sera soumis au Conseil communal du Chenit lors de sa séance du 5 octobre 2026. CHF 300'000 pourront être prélevés sur le fonds de réserve dédié aux travaux du Centre sportif et des demandes de subventions sont également en cours.

Sous réserve de l'acceptation du Conseil communal, les travaux pourront ensuite être engagés dans les meilleurs délais.

Conseiller, M. Roger Sogoya Dayagbo

- Demande des explications concernant les travaux en cours entre les deux garages aux Bioux et souhaite connaître la raison de cette intervention.

Municipal, M. Claude Piazzini

- Explique qu'une conduite a cédé la semaine précédente et qu'il a été nécessaire de la remplacer, ce qui explique la fouille actuellement visible sur la route.
- Précise que la chaussée devrait être remise en état prochainement.

7. Divers et propositions individuelles

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Ouverture de la discussion

Conseiller, M. Manoé Peter

- Revient sur la présentation relative à la planification énergétique faite lors de la séance du mois de juin et rappelle avoir demandé le coût de cette étude pour la Commune. Il souhaite savoir si cette information est désormais disponible.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- Indique avoir sollicité les trois boursiers afin d'obtenir une réponse complète, la seule part concernant L'Abbaye n'étant pas suffisante.
- Précise que la réponse sera communiquée lors du prochain Conseil communal et présente ses excuses pour ce délai.

Conseiller, M. Roger Sogoya Dayagbo

- Remercie une nouvelle fois le Bureau pour l'organisation de la sortie du Conseil communal, tout en regrettant les cinq minutes d'apéritif perdues.

Conseiller, M. Gaël Berney

- Revient sur les comptes 2025 et plus particulièrement sur le contentieux concernant le pâturage des Croisettes. Il souhaite connaître le montant total du préjudice subi par la Commune, comprenant notamment le loyer impayé, les travaux réalisés et les frais de justice.

Municipal, M. Patrick Berkold

- Indique que le loyer impayé représente environ CHF 10'000.00 et que les travaux de rénovation du couvert et de la toiture endommagée s'élèvent à environ CHF 15'000.00.
- S'ajoutent à ces montants des frais d'environ CHF 3'000.00 liés à une mise à l'enquête ainsi que des honoraires d'avocat. Le préjudice total se situe ainsi aux environs de CHF 50'000.00 à 55'000.00, sans compter le temps consacré au traitement administratif et au suivi du dossier.

Conseiller, M. Gaël Bemey

- Remercie M. Patrick Berkold pour ces précisions et indique qu'il ne citera pas le nom de l'ancien locataire.

Conseiller, M. Louis-François Bemey

- Précise que le dossier est actuellement entre les mains des avocats.

Conseiller, M. Jean-Jacques Gagnebin

- Interroge la Municipalité sur l'approvisionnement en eau des alpages durant l'été, compte tenu de la sécheresse. Il souhaite connaître l'ampleur des transports d'eau effectués et savoir si la Commune participe financièrement à ces transports ou si ceux-ci sont entièrement à la charge des amodiataires.

Municipal, M. Patrick Berkold

- Confirme que les besoins en eau ont été particulièrement importants durant l'été. Selon les chiffres disponibles au début du mois d'août, chacun des deux transporteurs actifs à la Vallée avait déjà acheminé environ 2 millions de litres d'eau.
- Précise que les communes ne participent pas financièrement au transport de l'eau jusqu'aux alpages. Elles ont en revanche la responsabilité de favoriser la mise en place de capacités de stockage suffisantes.
- Rappelle que plusieurs améliorations de ce type sont prévues dans le cadre du préavis relatif aux améliorations structurelles des alpages.

Conseiller, M. Roberto Cabras

- Précise que la source La Lionne située à L'Abbaye permet également de fournir quotidiennement de l'eau aux agriculteurs qui viennent s'y approvisionner.

Conseiller, M. Manoé Peter

- Demande où en est la procédure relative à l'initiative concernant les parkings et quel est le calendrier prévu.

Syndic, M. Christophe Bifrare

- Informe qu'un encart paraîtra dans la Feuille de ce jeudi et confirme que le contre-projet de la Municipalité sera présenté lors de la séance du Conseil communal du 3 novembre.
- Rappelle que ce dossier est traité depuis 2022 et précise que la Municipalité n'a aucune volonté d'en retarder le traitement. Il souligne toutefois que plusieurs dossiers importants sont menés parallèlement et que les ressources disponibles ne permettent pas de tous les traiter simultanément.
- Indique que la suite de la procédure après la décision du 3 novembre reste encore incertaine. La Préfecture et la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes ne sont pas encore en mesure de confirmer si la décision conduira automatiquement à une votation populaire.
- La consigne reçue à ce jour est donc de soumettre le contre-projet au Conseil communal le 3 novembre, puis de transmettre sa décision aux autorités cantonales, qui préciseront ensuite la suite de la procédure.
- Précise que le contre-projet doit encore être validé par la Municipalité et qu'il sera transmis prochainement aux conseillers.
- Souligne enfin que certaines demandes d'information nécessitent des vérifications juridiques préalables afin de déterminer ce qui peut ou non être communiqué. Ces

démarches peuvent prendre du temps, particulièrement durant les périodes de vacances, mais il réaffirme la volonté de la Municipalité d'assurer la plus grande transparence possible.

- Rappelle que la Commune se trouve toujours dans les délais légaux prévus par la loi sur l'exercice des droits politiques et que l'ensemble de la procédure sera détaillé lors de la présentation du contre-projet.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Présidente, Mme Pascale Meylan

- Rappel des dates du Conseil communal pour 2026 :
  - Mardi **3 novembre 2026 – Séance extra-muros**
  - Mardi **8 décembre 2026**

La séance se termine à 21h34.

La Présidente :

Pascale Meylan

CONSEIL COMMUNAL * DE L'ABBAYE *

La secrétaire :

Aline Morel

Annexe : courrier Mr Yann Meylan